

14 Juil 2026 -11:15

Un tiers des appareils électroniques bon marché contrôlés en Belgique ne respectent pas les normes européennes

Dans le cadre d'une campagne européenne de contrôle, le SPF Santé publique a analysé douze appareils électriques et électroniques à bas prix vendus sur le marché belge. Résultat : quatre produits contenaient des substances dangereuses au-delà des limites autorisées par la législation européenne. Ces produits ont été retirés du marché et plusieurs dossiers ont été transmis aux autorités compétentes.

La Belgique a participé à une campagne européenne visant à contrôler la présence de substances dangereuses dans des appareils électriques et électroniques bon marché. Les inspecteurs de l'environnement du SPF ont prélevé 12 produits commercialisés par des importateurs et distributeurs actifs sur le marché belge : 1 clé USB, 3 gadgets pour animaux domestiques (collier lumineux, jouets animés), 5 appareils de cuisine (bouilloires, moulin à café, presse-agrumes), 1 appareil de soins du visage, 1 fer à lisser et 1 sèche-cheveux. Tous ces produits, vendus pour moins de 25 euros, ont été achetés dans des magasins physiques ou via des plateformes de vente en ligne gérées par des opérateurs belges et analysés par un laboratoire spécialisé.

Pourquoi ces substances sont-elles préoccupantes ?

Les contrôles portaient sur plusieurs substances dont l'utilisation est strictement limitée au sein de l'Union européenne : certains métaux lourds (plomb, cadmium, mercure et chrome hexavalent), des retardateurs de flamme bromés ainsi que différents phtalates.

Sur les 12 produits analysés, 4 contenaient des substances dangereuses en quantités excessives, principalement des phtalates mais aussi du plomb et du cadmium. Ces 4 produits litigieux provenaient de Chine.

Abandonnées dans la nature ou mal recyclées, ces substances peuvent contaminer les eaux et les sols et s'accumuler dans la chaîne alimentaire. En cas d'usure des matériaux ou lors du traitement des déchets, elles peuvent aussi se disperser dans l'air. Plusieurs catégories de phtalates sont reconnues comme perturbateurs endocriniens. Le plomb et le cadmium sont des substances dangereuses qui peuvent affecter la fertilité, ainsi que le développement des fœtus et des jeunes enfants. Le plomb est même classé comme substance extrêmement préoccupante du fait de sa dangerosité en cas d'ingestion ou d'exposition directe.

Des infractions également relevées dans la documentation

Les inspecteurs ont également vérifié les informations obligatoires qui doivent accompagner les appareils.

Des irrégularités ont été constatées concernant :

- Le marquage européen de conformité (CE)
- Les informations environnementales figurant dans le mode d'emploi
- Le nom et l'adresse d'un point de contact établi dans l'UE

Toutes ces infractions ont donné lieu à des demandes de mise en conformité.

Les 4 produits contenant des substances dangereuses en quantités excessives ont été interdits à la vente. 3 de ces dossiers ont été transférés au parquet ; le quatrième a été transmis aux autorités polonaises pour suivi. Ces produits ont également été signalés sur la plateforme Safety Gate, le système d'alerte rapide de l'UE pour les produits non alimentaires dangereux.

De nouveaux contrôles sont d'ores et déjà prévus au second semestre 2026.

Jean-Luc Crucke, Ministre de la Mobilité, du Climat et de la Transition environnementale, chargé du Développement durable : *Défendre nos normes, en garantir une application uniforme — y compris pour les produits vendus en ligne et importés, c'est protéger les consommateurs, soutenir les entreprises qui respectent les règles et garantir une concurrence loyale. Les plateformes de vente ont, elles aussi, une responsabilité dans cette chaîne de confiance. C'est aussi pourquoi les efforts de sensibilisation des plateformes – dans le cadre de la directive LdSD - devraient se concentrer sur les catégories à risque élevé et les produits à bas prix.*

Conseils pour les consommateurs

- Evitez les produits dont le prix semble trop bas. Il est peu probable que ceux-ci répondent aux normes de l'UE.
- Vérifiez si le vendeur ou le fournisseur dispose d'une adresse en Europe. Au sein de l'UE, cette mention est obligatoire pour de nombreux produits et permet d'identifier un responsable dans le marché européen en cas de problème.
- Recherchez le marquage CE et gardez à l'esprit que certaines imitations (souvent appelées à tort « China Export ») ne sont pas des marquages officiels de l'UE et peuvent donc indiquer des informations incorrectes ou trompeuses.
- Déposez systématiquement vos produits défectueux dans un point de collecte agréé. La liste de ces points de collecte est disponible sur le site de Recupel, l'opérateur agréé pour le traitement des déchets électriques et électroniques en Belgique.

Vous pouvez également vérifier si votre achat n'est pas répertorié comme dangereux sur Safety Gate.

Obligations pour les opérateurs économiques

Les fabricants, importateurs et distributeurs sont responsables de la conformité des produits qu'ils mettent sur le marché. Ils doivent s'assurer que leurs fournisseurs sont fiables, vérifier la conformité des appareils avant leur commercialisation et être en mesure de fournir, à la demande des inspecteurs, l'ensemble de la documentation technique pertinente depuis les informations fournies avant la commande jusqu'aux rapports de test.

Les résultats de la campagne européenne JACOP

Ces contrôles s'inscrivent dans le cadre de la campagne « Actions conjointes sur la conformité des produits (JACOP) 2025 », organisée par la Commission européenne et menées dans l'ensemble des pays de l'UE et en Norvège. Au total, 173 produits ont été analysés. Parmi ceux-ci, 86 (un peu plus de 50 %) se sont avérés contenir des concentrations de substances dangereuses supérieures aux limites autorisées par la réglementation européenne. 41 produits ne respectaient pas les exigences légales en matière d'étiquetage. Le pourcentage d'infractions était plus élevé pour les achats en ligne effectués sur des plateformes internationales. Tout comme en Belgique, les principales non-conformités concernaient des teneurs trop élevées en plomb, en cadmium et en phtalates.

Pour en savoir plus :

- Consultez l'infographie sur les résultats de la campagne européenne.
- Lisez notre page web sur la [mise sur le marché des appareils électriques et électroniques](#) en Belgique.

SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement
Avenue Galilée, 5 bte 2
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 524 97 97
<http://www.health.belgium.be>

Justine Cerise
Porte-parole (FR)
+32 (0)499 27 40 30
+32 (0)2 524 99 13
justine.cerise@health.fgov.be

Vinciane Charlier
Porte-parole (FR)
+32 (0)2 524 99 21
+32 (0)475 93 92 71
vinciane.charlier@health.fgov.be

Annelies Wynant
Porte-parole (NL)
+32 2 524 97 38
+32 485 73 44 05
annelies.wynant@health.fgov.be